



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déclarations

Question écrite n° 93325

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les modes de déclaration des impôts sur le revenu utilisés par les pêcheurs de la Méditerranée. Jusqu'alors, les pêcheurs avaient la possibilité de déclarer leurs revenus sur des bases forfaitaires. A l'issue de différents contrôles effectués par l'administration fiscale, les services des impôts auraient déclaré souhaiter faire disparaître cette pratique. Aussi, dans le souci de préserver les armements dont la situation ne cesse de se détériorer, consécutivement notamment à la hausse du gasoil ou aux exigences de tailles marchandes, il souhaite que le Gouvernement puisse se saisir de cette question et lui faire connaître les démarches qu'il compte entreprendre pour la défendre auprès du ministère des finances.

### Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été attirée sur les modes de déclaration des impôts sur le revenu utilisés par les pêcheurs de la Méditerranée. C'est ainsi que le Gouvernement est intervenu lors de cette législature pour adapter le régime d'imposition de la pêche, afin de prendre en compte les difficultés que rencontre ce secteur. Le bénéfice de l'article 81A du code général des impôts est étendu au cas des marins pêcheurs pour prendre en compte leur activité extraterritoriale. L'exonération mise en place est liée au degré d'extraterritorialité (hors de la zone des 12 milles) du type de pêche exercée : pêche au large, grande pêche. Le dispositif est applicable en Méditerranée où, désormais, la fraction de rémunération exonérée est égale à 40 % du montant du salaire qui excède la rémunération moyenne d'un matelot exerçant son activité en France. Ce dispositif remplace le protocole sétois de 1995. Par ailleurs, les indemnités versées dans le cadre du plan de sortie de flotte 2006 ont été exonérées de l'imposition sur les plus-values en 2006.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93325

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 2006, page 4581

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1249